



TREMOUILLE SAINT LOUP  
**Compte rendu de la séance du mardi 19 mars 2024**  
**sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT**

**Présents** : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

**Absent** : Andre AUBERT

**Secrétaire(s) de la séance** : Bernadette ROUSSEAU

**Ordre du jour:**

**1-Vente terrain Hautevialle**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur et Madame LEVET Alain souhaitent acquérir un morceau de chemin déclassé n°9 Hautevialle-Beaulieu situé devant leur maison.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- de vendre 190 m<sup>2</sup> du chemin déclassé n°9 Hautevialle-Beaulieu qui recouvre également l'intégralité de la partie accidentogène pour 1€ symbolique .

Une servitude légale de passage piétonnier sera mentionnée dans la vente ainsi que l'interdiction de passage pour engins motorisés. La commune s'engagera à mettre un panneau d'interdiction type BO fond blanc cerclé de rouge. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**2-Femmes Elues du Puy de Dôme**

Mme Bernadette ROUSSEAU et Mme Eliane MAGNY ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 Pour et 1 Contre (Jean-Claude PARREY), décide d'accorder une subvention de 30€ pour l'année 2024 à l'Association Femmes Elues du Puy-de-Dôme.

Monsieur André AUBERT arrive à 20h00

**Compte rendu de la séance du vendredi 05 avril 2024**  
**sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT**

**Présents** : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

**Excusés** : Samuel AUBERT donne pouvoir à Bernadette ROUSSEAU

**Secrétaire(s) de la séance** : Bernadette ROUSSEAU

**Ordre du jour:**

**1-Objet: Vote des taux de contributions directes** (Taxe habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents taux de contributions directes à savoir taxe d'habitation 11,44 %, taxe foncière bâtie 28,77 % et taxe foncière non bâtie 59,52 %.

Il propose à l'Assemblée d'augmenter les taxes foncières bâties et non bâties de 5 % soit : taxe foncière bâtie 30,21% et taxe foncière non bâtie 62,50 % pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de contributions directes comme suit : la taxe foncière bâtie 30,21 % (Part communale 8,70% et Part départementale 21,51%) et la taxe foncière non bâtie 62,50 %  
La taxe d'habitation de 11,44% reste inchangée.

**2-Objet: Vote du budget primitif 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget de la Commune de Trémouille Saint Loup pour l'année 2024 présenté par son Maire.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses ; ils'éleve:

**En recettes à la somme de : 299 000.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 299 000.00 Euros**

**3-Objet: M57: Délégation au Maire**

**Monsieur Bruno EYZAT ne prend pas part au vote**

La nomenclature M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT), dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Dans la précédente nomenclature M14, ce type de virement nécessitait systématiquement le vote d'une décision modificative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

**4-Objet: Révision tarif électricité local de chasse**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour augmenter le tarif, de le passer à 0.27cts le KWH+ 25% de l'abonnement.

**5-Objet: Tarif électricité Salle Henri BOYER**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour facturer l'électricité 0.27cts le KWH + 25% de l'abonnement à Madame SERTILLANGE Elodie.

**6-Objet: Restauration registre Etat Civil**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la nécessité de restaurer certains documents appartenant aux fonds archives de la commune : registres d'actes d'État Civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser la restauration du registre d'État Civil naissance 1863-1872 pour un montant de 554.95 € HT, suite au devis présenté par l'Imprimerie Fabrègue et autorise le Maire à solliciter une subvention.

